



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 26 juillet 2007

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL REMET SON EXAMEN SPÉCIAL DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES ET DE L'IMMIGRATION

(TORONTO) Le vérificateur général de l'Ontario, M. Jim McCarter, a remis aujourd'hui son examen des subventions octroyées en fin d'exercice par le ministère des Affaires civiles et de l'Immigration au premier ministre de l'Ontario, M. Dalton McGuinty.

« Nous avons constaté que les processus décisionnels suivis pour octroyer les subventions n'étaient ni ouverts, ni transparents, ni responsables, a déclaré M. McCarter. La sélection des bénéficiaires et la détermination des montants à accorder se fondaient souvent sur des conversations plutôt que sur des demandes. »

Le ministère des Affaires civiles et de l'Immigration a octroyé 12,1 millions de dollars en 2005-2006 et 20,4 millions de dollars en 2006-2007 sous forme de subventions d'immobilisations en fin d'exercice à un certain nombre d'organismes sans but lucratif voués à la citoyenneté, la culture et l'immigration. Au printemps 2007, des questions concernant l'octroi de ces subventions ont été soulevées à l'Assemblée législative et, en mai dernier, le premier ministre McGuinty a demandé au vérificateur général d'examiner les processus décisionnels suivis pour octroyer ces subventions.

Lors de son examen, le vérificateur général a constaté que les organismes concernés n'avaient pas tous été informés des fonds disponibles et qu'il n'y avait aucun processus de demande ni aucun processus uniformisé pour l'évaluation des bénéficiaires potentiels. Les décisions relatives aux subventions relevaient essentiellement du Bureau du ministre des Affaires civiles et de l'Immigration, le personnel du Ministère ayant peu d'influence sur le processus.

« Une autre préoccupation était que de nombreux organismes bénéficiaires d'importantes subventions en 2006-2007 n'avaient jamais fait affaire avec le Ministère, a ajouté M. McCarter. Il était d'autant plus important de s'assurer que des processus appropriés avaient été mis en place. » Le vérificateur a noté dans son rapport que des préoccupations touchant la nécessité de faire preuve d'une diligence raisonnable avaient même été exprimées par des cadres supérieurs du Ministère.

Bien que la demande du premier ministre n'en fasse pas mention, comme des questions avaient été soulevées à l'Assemblée législative concernant certains organismes qui auraient reçu des subventions en raison de leurs liens politiques, le vérificateur général s'est penché sur ce point mais il n'a trouvé aucune preuve qu'un organisme avait reçu une subvention en raison de ses liens politiques.

« Dans certains cas cependant, ces liens, conjugués au manque d'ouverture et de responsabilisation associé au processus de subventionnement, peuvent créer une perception de favoritisme lorsque l'organisme reçoit une subvention », a conclu McCarter.

Le Bureau du vérificateur général est indépendant du gouvernement et de son administration. Cette indépendance est un mécanisme de protection essentiel qui permet au Bureau de s'acquitter de ses responsabilités de vérification et de compte rendu de manière objective. Le Bureau donne des renseignements et des conseils qui aident l'Assemblée législative à tenir le gouvernement responsable de sa gestion des fonds publics.

-30-

Renseignements :
Jim McCarter
Vérificateur général
(416) 327-1326

Pour de plus amples renseignements et pour accéder au rapport intégral sur les subventions octroyées en fin d'exercice par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, visitez www.auditor.on.ca.